

CONSEIL COMMUNAL CENTRE

COMPTE-RENDU RÉUNION RESTREINTE DU 11 DÉCEMBRE 2018

Présentation du projet de vidéoprotection de la Ville

Monsieur PENE, Adjoint en charge de la Tranquillité Publique, présente le diaporama ci-joint.

Monsieur le Maire a souhaité mettre en place un système de vidéoprotection sur la Ville dans un souci d'assurer la sécurité. 7 caméras seront installées sur l'ensemble du territoire dont 2 au centre-ville, dans le périmètre Forum / Peixotto.

Il ne s'agit pas de vidéosurveillance dans le sens où personne ne regarde les enregistrements en direct. Les images seront stockées dans un local sécurisé de la Police Municipale et seront écrasées au bout de 15 jours. L'accès aux images enregistrées n'est possible que sur réquisition judiciaire déposée par la Police Nationale ou la Gendarmerie, sur instruction du Parquet de Bordeaux, et dans le cadre de procédures judiciaires précises. Des panneaux indiquant la présence des caméras seront installés, ce qui aura un rôle dissuasif.

Le coût de l'installation représente 135 000 € auxquels il convient de rajouter 5 000 € / an pour la maintenance.

Il n'y aura aucune possibilité d'identifier des biens privés grâce à un procédé de floutage.

Le débat s'engage avec les conseillers communaux et porte sur les thèmes suivants :

- Y a-t-il un enregistrement vidéo la nuit et plus particulièrement entre 1 H et 5 H, période correspondant à l'extinction des lumières mise en place sur Talence ? Des conseillers regrettent qu'aucun retour n'ait été fait par la Ville sur les conséquences de cette extinction.

Il est confirmé que les caméras filmeront 24 h sur 24 car le dispositif est doté d'un système infrarouge. Par ailleurs, l'extinction des lumières pendant la nuit n'a pas engendré de délinquance supplémentaire selon les données de la Police Nationale.

- Des conseillers communaux regrettent que la présentation du projet de vidéoprotection ne s'appuie pas sur des données chiffrées. Certains considèrent également que cela ne fera que déplacer les incivilités et la délinquance sur d'autres secteurs. De plus, selon eux, le retour d'expérience des communes ayant déjà installé la vidéoprotection fait apparaître qu'un tel dispositif n'améliore pas la situation de la tranquillité publique.

Philippe GOYER précise que l'insécurité est une notion floue et subjective. La décision de la Ville, basée sur un constat limité dans le temps réalisé par la Police Nationale, relève d'un choix de politique publique devant le désengagement de l'État. Elle entend disposer d'un outil qui permette d'élucider les incivilités et les actes de délinquance enregistrés sur le périmètre.

- Certains regrettent que les Conseils Communaux n'aient pas été associés à cette réflexion et qu'il n'y ait pas eu de débats en amont. Il leur est répondu que la vidéoprotection n'est pas un sujet participatif et que la réunion de ce soir et celle du 12 décembre 2018 qui réunira les 5 Conseils Communaux sont des réunions d'information. Un bilan sera dressé suite à la mise en place de la vidéoprotection.

Extension de la zone bleue

Extension de la zone bleue : Monsieur JESTIN, adjoint en charge du Stationnement, indique que Monsieur le Maire a demandé qu'une réflexion soit menée sur l'extension de la zone bleue sur le secteur proche de l'Hôtel de Ville (Avenue du Général Leclerc, rues Arnozan, Roux et Lamartine). En effet il existe un stationnement important de voitures ventouses sur ce secteur du fait notamment de la présence du tram à proximité. Le parking relais situé à Arts et Métiers reste peu utilisé.

Pour rappel, la zone bleue permet la gratuité du stationnement pendant 1 H 30 et offre des facilités pour les résidents avec notamment la mise à disposition de 2 macarons par foyer.

Monsieur JESTIN indique qu'il est prévu une réunion publique mi-janvier du Conseil Communal Centre sur ce sujet. Deux autres zones situées sur le périmètre des Conseils Communaux Ouest et Nord feront également l'objet d'une réflexion.

Il précise également que la mise en place de la zone bleue sur les zones A, B, C et D qui concerne tout particulièrement les Conseils Communaux Nord, Est et Ouest a bien été accueillie par les riverains.

Questions diverses

- Toilettes publiques installées aux halles du centre-ville : Pour rappel, cet équipement, proposé par le Comité de quartier Poste Mairie, est issu des votes de l'édition 2017 du budget participatif de la Ville. M. GOYER demande aux Conseillers Communaux présents s'ils souhaitent qu'il y ait une inauguration officielle de ces toilettes. La réponse est négative. Il est plutôt suggéré de faire paraître un article dans le Talence Mag qui permettrait de saluer l'initiative du Comité de quartier Poste Mairie.

- Halles du centre-ville : Les halles ont été inaugurées le 7 décembre dernier. Il est déploré le manque de cendriers à l'extérieur.

M. GOYER précise qu'un point sera fait avec le responsable de cet équipement et qu'il est prévu la mise en place d'un conseil qui veillera à son fonctionnement.

- Station « Brico Vélo » : M. GOYER relaie la proposition de M. Guillaume GARRIGUES, Conseiller Municipal délégué aux Déplacements et Plan vélo métropolitain et nouvelles mobilités, d'installer une station de gonflage au square Pineau près des arceaux à vélos. Il pourrait y avoir plus tard une station de lavage pour vélos.

Les conseillers communaux présents acceptent cette proposition à l'unanimité.

La prochaine réunion restreinte se tiendra le mardi 8 janvier 2018 18 h 30.